

Secteur de service européen de télépéage

A.1		Informations sur le percepteur de péage
A.1.1	Identification du percepteur de péage	<p>Sanef Adresse : 30 Boulevard Gallieni 92130 ISSY LES MOULINEAUX Forme sociétale : SA à conseil d'administration Capital : 53.090.461,67 EURO Code d'enregistrement (numéro SIRET) : 63205001900447</p>
A.1.2	Points de contacts	<p><u>1) Contact général :</u></p> <p>Adresse : 30 Boulevard Gallieni 92130 ISSY LES MOULINEAUX FRANCE Téléphone : 01 41 90 59 00 Télécopie : 01 41 90 84 00 Adresse internet : www.sanefgroupe.com</p> <p><u>2) Contact pour le service européen de télépéage :</u></p> <p>Adresse : 30 Boulevard Gallieni 92130 ISSY LES MOULINEAUX FRANCE Service à contacter : Direction Commerciale et Marketing Téléphone : + 33 (0)1 41 90 59 81 Télécopie : +33 (0)1 41 90 84 05 Adresse internet : www.sanef.com</p>
A.2		Données du contexte de péage
A.2.1		Definition du secteur de service européen de télépéage
A.2.1.1	Cadre juridique définissant la consistance du secteur à péage	<p><u>Décret du 29 octobre 1990</u> approuvant la convention passée entre l'Etat et la Société des autoroutes du nord et de l'est de la France (SANEF) pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes, ensemble les décrets des <u>12 avril 1991</u>, <u>18 septembre 1992</u>, <u>26 octobre 1995</u>, <u>17 décembre 1997</u>, <u>30 décembre 2000</u>, <u>30 novembre 2001</u>, <u>5 novembre 2004</u>, <u>11 mai 2007</u>, <u>22 mars 2010</u> et <u>17 septembre 2012</u> approuvant les avenants à cette convention et au cahier des charges annexé à cette convention.</p>
A.2.1.2	Carte schématique du réseau	<p>Une carte du secteur est consultable sur ce site : http://www.sanefgroupe.com/</p>

A.2.1.3 Descriptif géographique du secteur

En système DSRC, la description géographique s'appuie sur :

Autoroute	PR+ABS	Nom de la Gare	Type de la gare
A1	27+0873	Saint Witz	Gare sur diffuseur
A1	42+0426	Senlis-Bonsecours	Gare sur diffuseur
A1	44+0120	Chamant	Barrière Pleine Voie
A1	44+0120	Senlis-Chamant	Gare sur diffuseur
A1	57+0883	Chevrières	Gare sur diffuseur
A1	66+0437	Arsy	Gare sur diffuseur
A1	80+0548	Ressons	Gare sur diffuseur
A1	101+0302	Roye	Gare sur diffuseur
A1	121+0482	Vallée de la Somme	Gare sur diffuseur
A1	131+0800	Maurepas	Gare sur diffuseur
A1	146+0877	Bapaume	Gare sur diffuseur
A1	165+0984	L'Arrageois	Gare sur diffuseur
A1	172+0901	Fresnes	Barrière Pleine Voie
A16	42+0400	Amblainville	Barrière Pleine Voie
A16	43+0388	Méru	Gare sur diffuseur
A16	68+0222	Beauvais-Centre	Gare sur diffuseur
A16	72+0037	Beauvais-Nord	Gare sur diffuseur
A16	92+0515	Hardivillers	Gare sur diffuseur
A16	108+0079	Essertaux	Gare sur diffuseur
A16	123+0200	Salouel	Gare sur diffuseur
A16	126+0907	Amiens-Ouest	Gare sur diffuseur
A16	131+0555	Amiens-Nord	Gare sur diffuseur
A16	149+0621	Flixecourt	Gare sur diffuseur
A16	167+0564	Abbeville-Est	Gare sur diffuseur
A16	174+0221	Abbeville-Nord	Gare sur diffuseur
A16	188+0693	Côte picarde	Gare sur diffuseur
A16	207+351	Berck	Gare sur diffuseur
A16	219+0218	Étaples-Le Touquet	Gare sur diffuseur
A16	231+0704	Neufchâtel-Hardelot	Gare sur diffuseur
A16	239+0540	Isques	Gare sur diffuseur
A16	241+0583	Herquelingue	Barrière Pleine Voie
A2	29+0312	Fontaine Notre-Dame	Gare sur diffuseur
A2	37+0879	Hordain	Barrière Pleine Voie

Autoroute	PR+ABS	Nom de la Gare	Type de la gare
A26	32+0358	Audomarois A	Gare sur diffuseur
A26	32+0358	Audomarois B	Gare sur diffuseur
A26	32+0715	Setques	Barrière Pleine Voie
A26	40+0590	Thérouanne	Gare sur diffuseur
A26	61+0672	Lillers	Gare sur diffuseur
A26	73+0600	Le Béthunois	Gare sur diffuseur
A26	85+0042	Le Liévinois	Gare sur diffuseur
A26	97+0492	Thélus	Gare sur diffuseur
A26	126+0360	Marquion	Gare sur diffuseur
A26	142+0360	Masnières	Gare sur diffuseur
A26	167+0067	Saint Quentin La Vallée	Gare sur diffuseur
A26	175+0485	Gauchy	Gare sur diffuseur
A26	194+0042	Courbes	Gare sur diffuseur
A26	210+0446	Laon Cambry	Gare sur diffuseur
A26	240+0915	Vallée de l'Aisne	Gare sur diffuseur
A26	253+0793	Courcy	Barrière Pleine Voie
A26	256+0434	La Neuville	Gare sur diffuseur
A26	263+0465	Ormes	Barrière Pleine Voie
A26	307+0791	Saint Gibrien	Gare sur diffuseur
A26	314+0963	Mont-Choisy	Gare sur diffuseur
A26	331+0875	Vatry	Gare sur diffuseur
A26	336+0221	Sommesous	Gare sur diffuseur
A26	360+0505	Vallée de l'Aube	Gare sur diffuseur
A26	373+0344	Charmont-s-Barbuise	Gare sur diffuseur
A29	143+0460	Aumale Est	Gare sur diffuseur
A29	143+0460	Aumale Ouest	Gare sur diffuseur
A29	144+0070	Haudricourt	Barrière Pleine Voie
A29	165+0470	Poix-de-Picardie	Gare sur diffuseur
A29	189+0868	Dury	Barrière Pleine Voie
A29	201+0512	Jules Verne	Barrière Pleine Voie
A29	210+0588	Villers Bretonneux	Gare sur diffuseur
A29	232+0476	Santerre	Gare sur diffuseur
A29	245+0238	Athies	Gare sur diffuseur
A4	35+0060	Coutevroult	Barrière Pleine Voie

Autoroute	PR+ABS	Nom de la Gare	Type de la gare
A4	64+0325	Montreuil	Barrière Pleine Voie
A4	64+0797	Montreuil bretelle	Gare sur diffuseur
A4	85+0325	Château-Thierry	Gare sur diffuseur
A4	110+0944	Dormans bretelle	Gare sur diffuseur
A4	132+0050	Thillois	Gare sur diffuseur
A4	138+0730	Portes du vignoble	Gare sur diffuseur
A4	170+0876	La Veuve	Gare sur diffuseur
A4	170+0876	Mourmelon	Gare sur diffuseur
A4	179+0598	Saint Étienne au Temple	Gare sur diffuseur
A4	212+0964	Sainte Ménehould	Gare sur diffuseur
A4	230+0247	Clermont en Argonne	Gare sur diffuseur
A4	243+0414	Voie Sacrée	Gare sur diffuseur
A4	254+0222	Verdun	Gare sur diffuseur
A4	270+0533	Fresnes en Woëvre	Gare sur diffuseur
A4	293+0006	Jarny	Gare sur diffuseur
A4	294+0917	Beaumont	Barrière Pleine Voie
A4	299+0929	Sainte Marie	Gare sur diffuseur
A4	343+0820	Boulay	Gare sur diffuseur
A4	361+0435	Saint Avold A	Barrière Pleine Voie
A4	361+0952	Saint Avold B	Gare sur diffuseur
A4	374+0800	Farebersviller	Gare sur diffuseur
A4	379+0730	Loupershouse	Barrière Pleine Voie
A4	381+0600	Puttelange	Gare sur diffuseur
A4	390+0200	Sarreguemines	Gare sur diffuseur
A4	408+0200	Sarre-Union	Gare sur diffuseur
A4	428+0200	Phalsbourg	Gare sur diffuseur
A4	439+0400	Saverne	Gare sur diffuseur
A4	456+0000	Hochfelden	Gare sur diffuseur
A4	456+0080	Schwindratzheim	Barrière Pleine Voie
TUR	11+0175	Taissy	Barrière Pleine Voie

A.2.2 Nature du péage et principe de son recouvrement

- 1) Type de péage :
- Système de péage « fermé » ;
 - Système de péage « ouvert » ;
- 2) Structure tarifaire :

		<p>Le péage de concession est une redevance pour service rendu.</p> <p>Dans le système de péage fermé, comprenant des gares en barrières ou sur diffuseurs et contrôlant la totalité des véhicules entrant et sortant du dispositif, le montant perçu en sortie est fonction du parcours effectué et de la classe du véhicule. Dans le système de péage ouvert, comprenant des gares en barrières ou sur diffuseurs interceptant la totalité du trafic, une somme identique pour chaque classe de véhicules est perçue, quelles que soient l'origine et la destination des véhicules.</p> <p><u>3) Modulations éventuelles en fonction de l'horaire, du jour, de la classe, de la norme « Euro », etc.</u> Sur A1, une modulation tarifaire en fonction de l'horaire, du jour et de la classe est appliquée : Jours : Dimanches et jours fériers Horaires : entre 14h30 et 16h30 et entre 20h30 et 23h30 Modulation : -25% sur le montant du péage lorsque la circulation est fluide (tarif vert) +25% sur le montant du péage lorsque la circulation est dense (tarif rouge) Classes concernées : 1 et 2 Sens et sorties : Lille/Paris aux péages des sorties 10, 9, 8 et à la barrière de péage de Chamant (Senlis).</p>
A.2.3	Technologies de perception de péage employées	DSRC. La description détaillée de la solution technique retenue se trouve dans la déclaration de secteur de SET (volet B du registre).
A.2.4	Véhicules assujettis au péage	Tous les véhicules autorisés à emprunter les autoroutes.
A.2.5	Classification des véhicules	
A.2.5.1	Paramètres de classification	<p>Les paramètres de classification des véhicules sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - véhicules ou combinaison de véhicules ; - nombre d'essieux ; - hauteur au droit de l'essieu avant ; - hauteur totale ; - poids total autorisé en charge (PTAC).
A.2.5.2	Classes de véhicules	<p>Les classes tarifaires sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - classe 1 : véhicules ou ensembles de véhicules dont la hauteur au droit de l'essieu avant est inférieure à 1.30 m et la hauteur totale est inférieure ou égale à 2 m ; - classe 2 : véhicules ou ensembles de véhicules de hauteur totale comprise strictement entre 2 mètres et 3 mètres et de poids total autorisé en charge (PTAC) inférieur ou égal à 3,5 tonnes ; - classe 3 : véhicules à deux essieux, dont la hauteur totale est supérieure ou égale à 3 mètres ou dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes ; - classe 4 : véhicules ou ensembles de véhicules à plus de deux essieux, dont la hauteur totale est supérieure ou égale à 3 mètres ou dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes ;

		- classe 5 : motos, side-cars, trikes. Les convois exceptionnels font l'objet d'une réglementation spécifique : Arrêté du 4 mai 2006 relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque.
A.2.5.3	Grilles tarifaires	Le péage devant être acquitté par les véhicules pour chaque catégorie (avant remise, le cas échéant) est défini S'agissant des secteurs de SET correspondant aux autoroutes concédées : - à chaque classe, et pour chaque doublet point d'entrée/point de sortie, correspond un montant de péage dû, selon la grille tarifaire en vigueur ; - la grille tarifaire en vigueur est consultable ici . - les tarifs de péages autoroutiers sont fixés chaque année. La révision intervient, sauf exception, au 1er février de chaque année ; des réductions peuvent être appliquées selon les conditions commerciales particulières arrêtées par la société.
A.3	Déclaration de secteur de service européen de télépéage Se reporter au fichier « Déclaration de secteur de SET » en ligne sur le présent site.	
A.4	Liste des prestataires du service européen de télépéage sous contrat avec le percepteur	
A.4.1	Identité du prestataire	Néant.
A.5	Historique et mises à jour	
A.5.1	Date de la première publication de ce registre	29/09/2010
A.5.2	Dernière mise à jour	05/12/2014
A.5.3	Prochaine mise à jour	